

Projet éolien du Crêt des Ours

Communes de Bonnétagé, Montbéliardot, Plaimbois-du-Miroir et Rosureux



Bulletin d'information n°3 - Novembre 2021

Madame, Monsieur,

Les études de faisabilité (faune, flore, milieux naturels, paysage, acoustique, vent) nous ont livré leurs premières conclusions au début de cet automne. Les éléments recueillis permettent d'ores et déjà de confirmer la viabilité d'un projet éolien sur le site. Certaines études se poursuivront sur l'année 2022 comme l'étude de vent par exemple, avec pour objet d'affiner la précision des calculs de production électrique.

A travers ce bulletin, vous découvrirez les principaux enjeux identifiés grâce aux observations de terrain et au recueil de données bibliographiques. Ce bulletin, sans être exhaustif, vous donnera aussi quelques clés pour comprendre comment ces enjeux guident la réflexion autour de la définition de plusieurs variantes d'implantation.

Vous êtes également invités à venir nous rencontrer à l'occasion de permanences d'information organisées en décembre (voir ci-dessous).

Nous restons également disponibles et joignables par mail et téléphone aux coordonnées indiquées en fin de bulletin.

Bonne lecture !

Permanences publiques d'information sur inscription

Lors de ces rencontres, nous vous présenterons en détail les premiers résultats des études et vous proposerons un atelier autour de la conception de variantes d'implantation. Nous serons là pour échanger et répondre à vos questions sur le projet.

9 créneaux d'une heure chacun sont ouverts sur inscription aux dates suivantes :

- Mardi 14 décembre 2021 : à 17h, à 18h et à 19h - Mairie de Chamesey
- Mercredi 15 décembre 2021 : à 9h, à 10h et à 11h - Mairie de Plaimbois-du-Miroir
- Mercredi 15 décembre 2021 : à 17h, à 18h et à 19h - Mairie de Bonnétagé

Merci de vous inscrire auprès du responsable de projet par mail (yannis.fouquere@abo-wind.fr) en indiquant : vos nom(s) et prénom(s), et les 3 créneaux qui vous arrangent le plus par ordre de préférence. **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 13 décembre.** Il y aura un nombre limité de personnes par créneau afin de favoriser les échanges.



Dans le contexte sanitaire actuel, nous veillerons à respecter les préconisations gouvernementales en place afin de nous protéger les uns les autres : présentation du pass sanitaire obligatoire pour accéder aux permanences, respect des gestes barrières. Nous vous informerons par retour de mail de la confirmation de votre inscription.

Pour retrouver les derniers bulletins et informations sur le projet, rendez-vous sur sa page internet dédiée : <http://bit.ly/cret-des-ours>
(www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Bourgogne-Franche-Comté > Projet éolien du Crêt des Ours)

Le déroulement du projet

2019

- **1^{er} semestre :**
Echanges avec les élus des 4 communes sur la démarche du projet. Avis favorables des conseils municipaux sur l'opportunité de mener une étude de faisabilité.
- **Octobre :**
Premier bulletin d'information sur le lancement du projet et mise en ligne de la page internet dédiée au projet.
- **Décembre :**
Démarrage d'une étude sur la faune, la flore et les milieux naturels.

2020

- **Février :**
Participation à une réunion débat sur l'éolien. Publication d'une note sur la page internet complétant les échanges avec la salle.
- **Mars à juin :**
Elections municipales et prise de fonction des élus.
- **Octobre :**
Réunion avec l'ensemble des nouveaux élus. Bilan de l'année 2020.

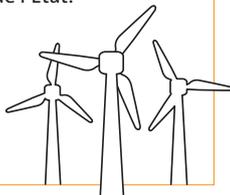
2021

- **Février :**
2^{ème} bulletin d'information ; installation d'un mât de mesure du vent à Plaimbois-du-Miroir.
- **Mars à avril :**
Démarrage des expertises paysagères et acoustiques.
- **Juin à décembre :**
Etudes de plusieurs scénarios d'implantation. Validation de la faisabilité du projet.
- **Décembre :**
Tenue de permanences publiques d'information à destination des habitants du territoire ; finalisation de l'ensemble des études.

Les dates suivantes sont prévisionnelles et peuvent être amenées à évoluer.

2022

- **1^{er} semestre :**
Choix de l'implantation finale. Constitution d'un dossier de demande d'autorisation environnementale et dépôt auprès des services de l'Etat.
- **2nd semestre :**
Instruction de la demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat.

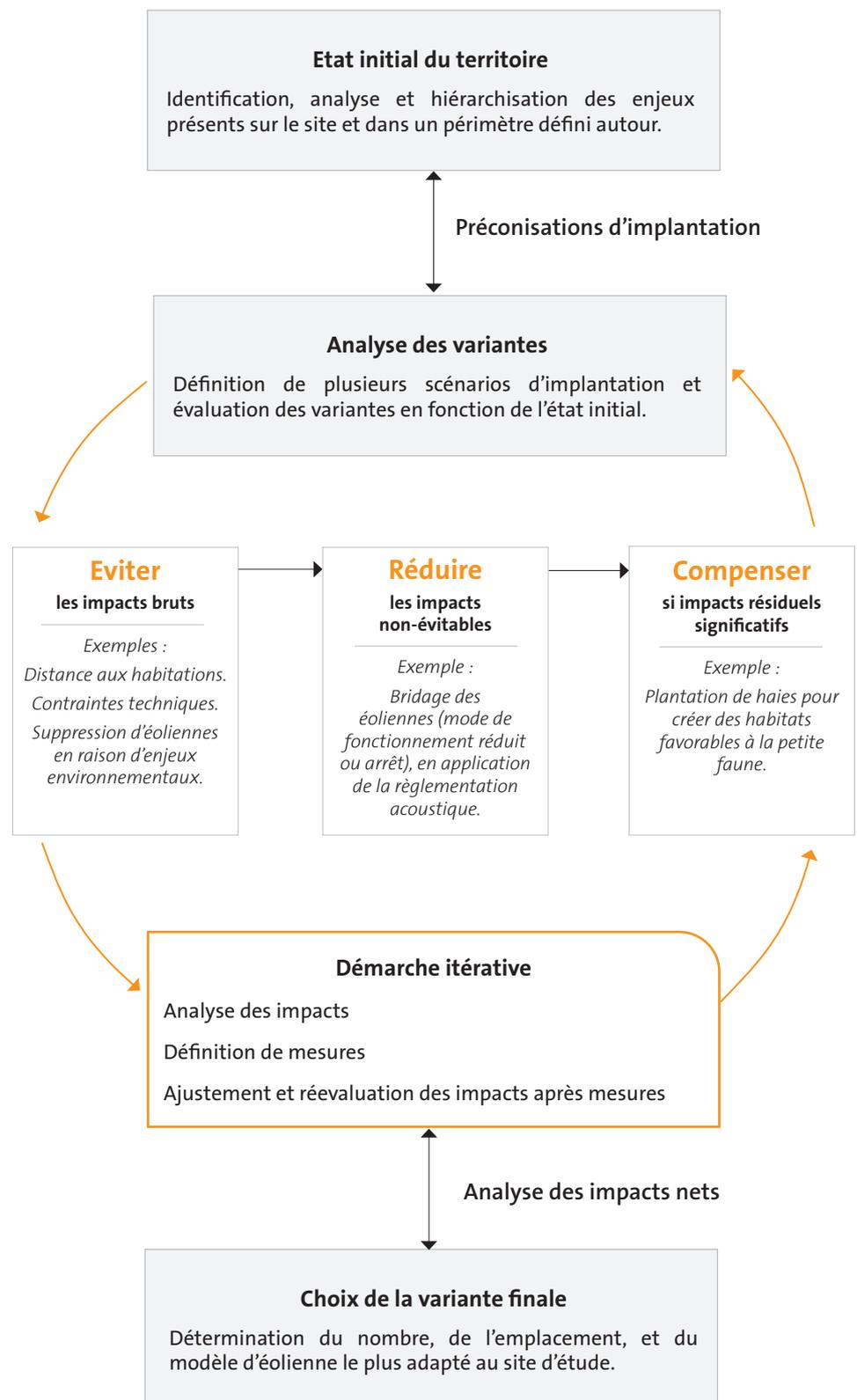


La démarche Eviter - Réduire - Compenser (ERC)

Le projet éolien du Crêt des Ours s'inscrit dans la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

Celle-ci consiste à élaborer un projet qui tienne compte des préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères, en mettant en place des mesures visant à éviter les incidences sur l'environnement. Dans le cas où certains impacts ne pourraient être évités, des mesures de réduction, voire de compensation, sont alors définies.

L'objectif est de trouver le meilleur compromis pour un projet de qualité qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur le territoire dans le respect de son environnement.



Synthèse des états initiaux

Étude vent (24 mois)

L'étude de vent consiste à mesurer les vitesses et directions du vent afin de contribuer à choisir le modèle et l'emplacement des éoliennes, et de prédire la production d'électricité du futur parc. Un résultat fiable est obtenu après au moins 6 mois de mesures. Les données collectées au-delà permettent d'affiner la précision des prévisions de production électrique. Les mesures de vent déjà réalisées incitent à choisir un modèle d'éolienne doté d'un diamètre de rotor de 130 m environ, dans les standards actuels proposés par les fabricants.



Étude écologique (24 mois)

Cette étude porte sur l'analyse de la faune, de la flore et des milieux naturels. Les plantations de résineux apparaissent comme les habitats de moindres enjeux pour de nombreuses espèces sur le site. Il s'agit bien souvent de monocultures qui ne sont pas favorables à l'installation d'espèces animales et végétales. A contrario, certains secteurs de prairies de fauche et de pâtures sont favorables à la présence d'espèces qui peuvent être sensibles à l'éolien. Ces milieux seront donc évités dans le cadre des réflexions sur les scénarios d'implantation possibles.



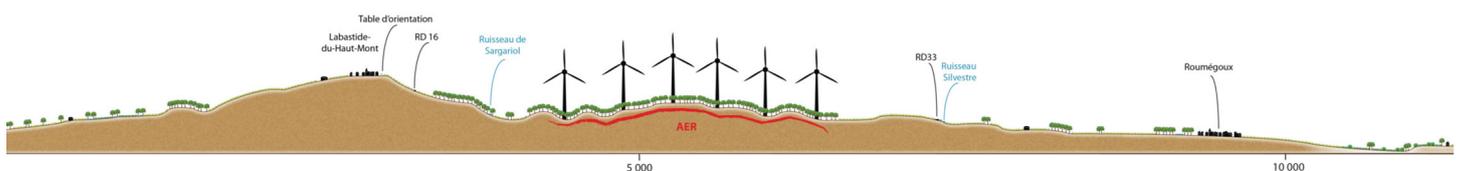
Milan noir



Grand Sylvain

Étude paysagère (12 mois)

L'étude paysagère s'attache à décrire l'état des lieux du territoire en identifiant les éléments sensibles du paysage et de l'habitat. La première phase consiste en un inventaire des sites présentant un intérêt ou une sensibilité (sites inscrits, classés, protégés, touristiques, lieux d'habitation). En parallèle, une carte des zones d'influences visuelles est réalisée. Elle met en évidence les secteurs d'où l'on pourrait théoriquement voir des éoliennes installées sur la zone d'étude du projet, en tenant compte du relief et de la couverture boisée. La confrontation des points sensibles du territoire avec cette carte des zones de visibilité potentielles sert de base de travail au paysagiste pour la conception des variantes d'implantation. Elles seront ensuite comparées via un ensemble d'outils, notamment des photomontages et des coupes topographiques.



Exemple de coupe topographique

Étude acoustique (10 mois)

Une mesure des niveaux moyens de bruit dans l'environnement a été réalisée sur les mois d'avril et mai 2021. Ces mesures ont pris en compte les directions et vitesses du vent, tout en écartant les bruits parasites (passage d'un engin motorisé, aboiements, périodes de pluie, etc.). Pour cela, 5 sonomètres ont été installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude. La seconde phase de l'étude va consister à simuler le bruit qu'ajouteraient les éoliennes à l'environnement sonore mesuré. Cette modélisation doit vérifier le respect de la réglementation acoustique au niveau de ces habitations pour différents scénarios d'implantation. Si un risque de dépassement des niveaux réglementaires est détecté, plusieurs solutions seront envisagées : éloignement des éoliennes aux habitations ou bridages acoustiques des éoliennes, c'est-à-dire le ralentissement voire la mise à l'arrêt des rotors dans certaines conditions de vent. L'objectif est d'éviter ces bridages qui sont synonymes de pertes de production. La réglementation acoustique encourage donc un éloignement maximal aux habitations pour éviter l'application de bridages.



Sonomètre

Conception des variantes d'implantation lors d'ateliers

Les résultats des études permettent d'identifier, au sein de la zone d'étude, des secteurs plus propices que d'autres à l'installation d'éoliennes. Lors des permanences publiques de décembre, nous vous proposerons de participer à un atelier de réflexion autour de l'élaboration de variantes d'implantation.

Il s'agira de prendre en compte un ensemble d'enjeux et de contraintes issus des états initiaux et de trouver le meilleur compromis pour un projet à la fois rentable (production d'électricité optimisée) et respectueux des préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères du territoire.

L'objectif de cet atelier sera de vous permettre de vous approprier les résultats des études présentés afin de comprendre la manière avec laquelle ils sont analysés et guident les choix d'implantation.

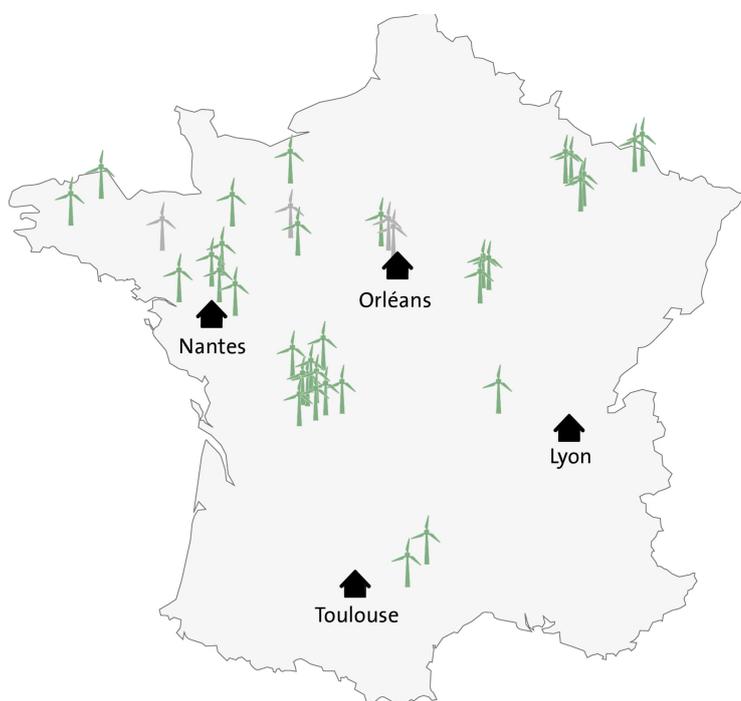
Les différentes variantes élaborées seront comparées début 2022. En s'appuyant sur les recommandations des bureaux d'études, il s'agira d'en conserver les points forts pour concevoir l'implantation finale. Cette dernière vous sera présentée lors d'un prochain bulletin d'information et de nouveaux moments d'échanges.



Atelier conception avec les élus

ABO Wind en France

Avec son équipe de 130 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



33 parcs raccordés
174 éoliennes
347 MW



4 parcs en construction
ou prêts à construire
47 MW

Contacts

Responsable du projet

Yannis Fouqueré
Tél. : 04.81.09.18.34
yannis.fouquere@abo-wind.fr

Agence de Lyon

75 rue de la Villette, Le Galaxie
69003 Lyon, France

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO
WIND